



Réforme territoriale

12 octobre 2009

Le retour d'Alain Lambert

Son rapport, fin 2007, avait suscité un rare consensus. Sans connaître de suite. Mais Alain Lambert pourrait jouer un rôle clé dans la réforme à venir. Le sénateur (UMP), président du conseil général de l'Orne, vient d'être élu à la tête de la nouvelle délégation aux collectivités locales et à la décentralisation de la Haute Assemblée.

Avec l'aimable autorisation de 

Profession Politique

9 octobre 2009

Sénat : deux nouvelles délégations permanentes à l'UMP

Alain Lambert a remporté d'une voix la présidence de la délégation aux collectivités locales, au grand dam du radical de gauche Jacques Mézard.

Coup double pour les sénateurs UMP qui ont réussi à récupérer les présidences des deux nouvelles délégations permanentes mises en place par la Haute Assemblée.

Le sénateur de l'Orne et ancien ministre du Budget Alain Lambert a été élu, mais de justesse, à la tête de la Délégation aux collectivités locales et

à la décentralisation par 18 voix contre 17 au radical de gauche Jacques Mézard, désormais vice-président, comme sept autres sénateurs (les UMP Dominique Braye, Philippe Dallier et Bruno Sido, les socialistes Yves Krattinger et Jean-Claude Peyronnet, le centriste Hervé Maurey et le communiste Jean-François Voguet). Le groupe RDSE, auquel Jacques Mézard appartient, revendiquait cette présidence "au nom du pluralisme sénatorial". Raté.

Cette délégation permanente a pour mission de veiller "au respect de la libre administration et de l'autonomie financière et fiscale" des collectivités ainsi qu'à la compensation financière des transferts de compétences et de personnel. Elle pèsera donc de tout son poids lorsque la réforme des collectivités territoriales sera examinée par le Sénat. Elle fera aussi entendre sa voix sur la réforme de la taxe professionnelle incluse dans le PLF 2010 examiné cet automne.

La délégation doit se réunir le 13 octobre pour adopter son règlement intérieur et fixer les premiers éléments de son programme.

Également créée en avril 2009, suite à la réforme du règlement du Sénat, l'autre délégation permanente, chargée de la prospective, sera présidée par le sénateur UMP de l'Eure, Joël Bourdin. Il a recueilli 18 voix contre 12 pour son collègue socialiste du Lot, Gérard Miquel. Joël Bourdin présidait, jusqu'à sa récente suppression, la délégation du Sénat pour la planification. S'inspirant du modèle finlandais de "commission du futur", cette nouvelle délégation "est la première institution parlementaire en France compétente en matière de prospective", souligne le Sénat.

Avec l'aimable autorisation de **Profession Politique**

Un projet de loi clarifiant les compétences et les cofinancements des collectivités territoriales sera présenté

Les projets de réforme des collectivités territoriales doivent être présentés au Conseil des ministres le 21 octobre, avec quatre projets de loi (cf. "BQ" du 25 septembre). Un projet de loi clarifiant les compétences et les cofinancements doit ensuite être réalisé. Si le délai d'un an est retenu, il semble difficile à tenir, et un délai de deux ans, c'est-à-dire à la fin de l'année 2011, est parfois évoqué.

La clarification des compétences doit reposer sur quatre grands principes :

- La loi attribue des compétences à la région et au département, qui sont, en principe, des compétences exclusives. Rappelons que les projets de loi qui vont venir en discussion prévoient la création du conseiller territorial, siégeant au conseil régional et au conseil général.
- Dès que la loi a attribué une compétence exclusive à une collectivité, cette compétence ne peut être exercée par une autre collectivité.

Dans cette hypothèse, la clause de compétence générale, au centre des débats sur les collectivités territoriales, pourrait être supprimée.

- Le département et la région se verraient reconnaître une capacité d'initiative qui ne pourrait s'appliquer qu'à des situations et des demandes non prévues dans le cadre de la législation existante, et qui devrait être justifiée par un intérêt local.
- Enfin, à titre exceptionnel, l'exercice d'une compétence pourrait être partagé entre plusieurs collectivités territoriales, mais, dans ce cas, la loi pourrait désigner une collectivité chef de file, ou laisser la possibilité aux collectivités de le faire par voie de convention.

La notion de chef de file entre collectivités territoriales a été acceptée à l'unanimité par le groupe de travail, chargé par le gouvernement de travailler sur la réforme territoriale à partir des propositions du comité qui était présidé par l'ancien Premier ministre Edouard BALLADUR (cf. "BQ" du 27 avril). L'Assemblée des communautés de France l'avait également préconisée (cf. "BQ" du 9 février).

Pour les financements croisés, la loi préciserait que le maître d'ouvrage doit assurer une part significative du financement des investissements. En outre, les cofinancements devraient être limités aux projets dont l'envergure ou le montant justifie ou répond à des motifs de solidarité ou d'aménagement du territoire.

La réforme des collectivités territoriales et des finances publiques continue de susciter des controverses

En tout état de cause, la réforme des collectivités territoriales continue de susciter de vives controverses. L'ancien Premier ministre Alain JUPPE, maire de Bordeaux, s'en est pris en termes très vifs au président de la République, dans un entretien paru dans "Sud-Ouest", regrettant que les agglomérations ne puissent recevoir les compétences du département et disposer d'un véritable exécutif (cf. "BQ" d'hier).

M. Alain LAMBERT, sénateur (UMP) et président du conseil général de l'Orne, qui vient d'être élu président de la Délégation du Sénat aux collectivités territoriales et à la décentralisation (cf. "BQ" d'hier), regrette, dans le numéro d'octobre du magazine "Maires et président de communautés de

France" que les collectivités n'aient pas été davantage consultées par le gouvernement. "Aujourd'hui, les collectivités locales reçoivent ces propositions de réforme avec le sentiment qu'elles ont été conçues sans elles", déclare-t-il. Il précise en outre, sur la spécialisation des collectivités et sur la suppression de la clause de compétence générale : "Vouloir l'appliquer nécessiterait cependant au préalable une clarification extrêmement précise des missions que nous volons confier à chaque échelon territorial". Le président du conseil général de l'Orne a par ailleurs plaidé, dans l'hypothèse d'un transfert de compétence des départements aux métropoles, en faveur de "la voie de la contractualisation".

Alors que, pour nombre d'observateurs, le Sénat pourrait modifier profondément les projets de loi qui lui seront présentés, M. LAMBERT déclare, à propos des débats : "C'est une occasion fantastique pour le Sénat, toutes sensibilités confondues, de montrer qu'il est capable de proposer à l'exécutif et à l'Assemblée nationale un nouveau dessein de l'action publique sur le territoire français, qui fonctionne bien, avec le meilleur rapport coût/efficacité pour les citoyens ; c'est un grand rendez-vous pour le Sénat ; , même si tous les sénateurs ne sont pas forcément d'accord sur les dispositions proposées, ils sont tous d'accord, en revanche, sur la nécessité d'avoir ce rendez-vous". Rappelons que M. LAMBERT a été un des co-auteurs de la LOLF qui a été menée à bien dans un cadre consensuel gauche-droite.

Evoquant la réforme de la taxe professionnelle et de la fiscalité locale, M. Alain LAMBERT déclare notamment : "Veut-on faire payer davantage des ménages et moins les entreprises ? Si c'est le cas, il faut le dire clairement ; il est impossible de trouver le financement par les seuls gains de productivité dans les collectivités".

Le président la Communauté urbaine bordelaise, M. Vincent FELTESSE (PS), en ouvrant hier les 37^{ème} journées des communautés urbaines a dénoncé un "hold-up" et un "braquage" à propos des réformes de la taxe professionnelle et des collectivités territoriales. Concernant la réforme territoriale, on observe une volonté de "recentralisation très forte" et le mode de scrutin choisi pour élire les futurs conseillers territoriaux "est destiné à favoriser le parti majoritaire", a ajouté M. Vincent FELTESSE. Avec la réforme de la taxe professionnelle, l'agglomération perdra "13 millions d'euros la première année, 27 la deuxième et 40 la troisième : dans ces conditions, comment investir dans les services publics ?".



Orne

Alain Lambert prend du galon au Sénat

Le sénateur Alain Lambert (UMP), président du conseil général de l'Orne, a été élu hier président de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation au Sénat. Cette Délégation a été créée en avril 2009. Sa mission : informer le Sénat sur l'état de la décentralisation et les questions concernant les collectivités territoriales.

Cette nouvelle Délégation doit veiller à l'autonomie financière et fiscale des collectivités. Et surtout à la compensation financière des transferts de compétences et de personnel de l'État vers les collectivités. Alain Lambert préside par ailleurs la Commission consultative d'évaluation des normes (CCEN) et est vice-président de la commission des finances.

Avec l'aimable autorisation du journal 



Actualités

Parlement

Sénat : Alain Lambert élu à la tête de la Délégation aux collectivités

publié le 07 octobre 2009

Le sénateur UMP de l'Orne Alain Lambert a été élu, de justesse, à la tête de la nouvelle Délégation aux collectivités du Sénat, par 18 voix contre 17 à Jacques Mézard (RDSE, à majorité PRG) qui était soutenu par la gauche. Le groupe RDSE (17 sénateurs) revendiquait cette présidence "au nom du pluralisme sénatorial".

La Délégation aux collectivités est chargée "d'informer le Sénat sur l'état de la décentralisation et sur toute question relative aux collectivités territoriales". Elle "veille au respect de la libre administration et de l'autonomie financière et fiscale de ces collectivités ainsi qu'à la compensation financière des transferts de compétences et de personnel" et "est également chargée d'évaluer les conditions de l'application locale des politiques publiques intéressant les collectivités territoriales". La réforme à venir des collectivités rend évidemment cette délégation des plus stratégiques...

C'est d'ailleurs un autre bon connaisseur des collectivités, le sénateur UMP de l'Eure, Joël Bourdin – qui a entre autres été longtemps rapporteur de l'Observatoire des finances locales - qui a été élu à la présidence de la Délégation à la prospective par 18 voix contre 12 face au socialiste Gérard Miquel (Lot).

Ces deux délégations, spécifiques au Sénat, ont été instaurées dans le nouveau règlement du Sénat consécutif à la révision constitutionnelle de 2008. En sachant que le Sénat dispose de trois autres organes "de contrôle" et "d'expertise autonome" : l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, la Délégation aux droits des femmes et la Délégation au renseignement.

Avec l'aimable autorisation du site





Alain Lambert (UMP Orne) élu président de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales

Le sénateur Lambert (UMP Orne) président du conseil général de l'Orne, vient d'être élu ce matin président de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation au Sénat. Cette délégation a été créée au Sénat en avril 2009. Sa mission: informer le Sénat sur l'état de la décentralisation et les questions concernant les collectivités territoriales. Alain Lambert préside par ailleurs la commission consultative d'évaluation des normes (CCEN) et est vice président de la commission des finances. La nouvelle délégation veillera à l'autonomie financière et fiscale des collectivités. Et surtout à la compensation financière des transferts de compétences et de personnel de l'Etat vers les collectivités.

LES HOMMES ET LES POUVOIRS

La Délégation à la prospective et la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation du Sénat élisent aujourd'hui leur bureau

Le Sénat a créé, dans le cadre de la réforme de son Règlement, une Délégation à la prospective et une Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation (cf. "BQ" du 7 avril et du 3 juin).

Les bureaux de ces deux délégations doivent être élus aujourd'hui.

M. Joël BOURDIN, né en janvier 1938, professeur des universités, sénateur (UMP) et ancien conseiller général de l'Eure, ancien maire de Bernay, ancien conseiller régional de Haute-Normandie, président de la Délégation à la planification, devrait être candidat à la présidence de la nouvelle Délégation à la prospective du Sénat (cf. "BQ" du 23 septembre).

L'ancien ministre Alain LAMBERT, né en juillet 1946, notaire, sénateur (UMP) de l'Orne depuis 2004 après l'avoir été de 1999 à 2002, président du conseil général de ce département, ancien marié d'Alençon, ancien président de la commission des Finances du Sénat, ancien président du Conseil supérieur du notariat, devrait être candidat à la présidence de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation.

M. LAMBERT devrait cependant affronter un concurrent. Le groupe RDSE Sénat a en effet annoncé son intention de présenter la candidature de M. Jacques MEZARD, né en décembre 1947, avocat, sénateur du Cantal depuis 2008, président (PRG) de la communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac, ancien conseiller général.

Le groupe RDSE a déclaré hier "qu'au titre du pluralisme sénatorial", il souhaite que "la présidence de l'une des deux nouvelles délégations (...) lui revienne". En effet, a ajouté le RDSE, "parmi les groupes n'appartenant pas à l'opposition, le groupe du RDSE "groupe minoritaire" au sens de l'article 51-1 de la Constitution, est le seul qui n'a pas de poste de présidence de commission, ni poste de vice-présidence du Sénat, à la différence du groupe UC qui est également un groupe minoritaire et qui dispose de deux présidences de commissions et d'une vice-présidence du Sénat.

Rappelons que l'article 51-1 de la Constitution stipule : "Le règlement de chaque assemblée détermine les droits des groupes parlementaires constitués en son sein. Il reconnaît des droits spécifiques aux groupes d'opposition de l'assemblée intéressée ainsi qu'aux groupes minoritaires". Si le groupe socialiste et le groupe CRC sont déclarés comme "groupe d'opposition", le groupe UC et le groupe RDSE se déclarent "groupe minoritaire".

Depuis le renouvellement sénatorial de 2008, le groupe RDSE a changé de physionomie. Les membres du PRG sont largement majoritaires, avec 9 membres sur 17. Le président du groupe, M. Yvon COLLIN, sénateur du Tarn-et-Garonne, est membre du PRG. Ce groupe compte en outre trois anciens socialistes, dont M. Michel CHARASSE, auxquels se sont joints l'ancien ministre Jean-Pierre CHEVENEMENT et M. Daniel MARSIN. Un seul membre du groupe est membre du Parti radical valoisien : M. Aymeri de MONTESQUIOU, sénateur du Gers. En outre, M. Gilbert BARBIER, sénateur du Jura, est issu de l'UDF, et Mme Anne-Marie ESCOFFIER, sénateur de l'Aveyron, est SE.

Rappelons cependant que plusieurs membres du groupe RDSE ont voté, en 2008, en faveur de la réforme constitutionnelle.

L'élection de M. LAMBERT, si la candidature de M. MEZARD est confirmée, pourrait être indécise. En effet, la Délégation aux collectivités territoriales compte 36 membres. L'UMP, qui n'a plus la majorité absolue au Sénat, compte 16 membres au sein de la Délégation. Le PS est représenté par 11 sénateurs, et un apparenté (Mme Dominique VOYNET, sénateur de Seine-Saint-Denis). Les sénateurs communistes sont au nombre de 2, et les RDSE 2 également. Il y a en outre 3 UC, et un NI (M. Bruno RETAILLEAU, élu MPF de la Vendée). Si le PS et le PC soutiennent M. MEZARD, ce dernier peut bénéficier de 16 voix. Dans cette hypothèse, M. LAMBERT aura donc besoin, pour être élu, de la totalité des voix UMP, des trois voix UC, et du soutien de M. RETAILLEAU. En outre, M. Jacques MEZARD a été élu sénateur du Cantal en 2008, en bénéficiant de voix issues de la droite. Par ailleurs, l'UMP ne cache pas qu'en cas de changement de majorité au Sénat en 2011, elle pourrait devoir s'appuyer sur le RDSE pour conserver la présidence de la Haute Assemblée.

Quoi qu'il en soit, l'opposition revendique la présidence des délégations, anticipant sur les décisions qui devraient entrer en application après le renouvellement de 2011, et qui prévoient que les délégations seront présidées par l'opposition. Le PS préside la Délégation aux droits des femmes, l'ancien ministre Michèle ANDRE (PS, Puy-de-Dôme), ayant été élue à la tête de cette délégation.

Avec l'aimable autorisation du

Bulletin
Quotidien

QUOTIDIEN
D'INFORMATION
DOCUMENTATION
ET PROSPECTIVE

CRÉÉ EN SEPTEMBRE 1944 SOUS LE TITRE « INDEX QUOTIDIEN DE LA PRESSE FRANÇAISE ».